

Recommandations aux coordinateurs locaux

- Les colloques du Réseau sont programmés par le Conseil Scientifique, constitué de l'ensemble des coordinateurs locaux du réseau (voir Statuts du Réseau, articles 8 et 9). Le thème du colloque, son lieu et sa date sont décidés par le Conseil Scientifique. À l'occasion de chaque colloque, la programmation du colloque suivant est ainsi déterminée.
- Le site choisi pour la tenue du colloque se charge, en coordination avec le Conseil Scientifique, de l'organisation scientifique et matérielle du colloque. Les frais d'hébergement et de restauration, ainsi que la publication des Actes, sont assurés par le site invitant. La logistique de la publication pourra aussi se faire en partenariat avec le futur site informatique du réseau (www2.units.it/phantasia), géré par l'Université de Trieste (responsable : Pr. Lucio Cristante). Les frais de déplacement sont à la charge des sites invités.
- Chaque coordinateur local propose au Conseil Scientifique sa liste d'intervenants au colloque (en principe, 2 ou 3). Ces intervenants peuvent être des enseignants-chercheurs du laboratoire, ou des doctorants.
- Chaque intervenant devra proposer au Conseil Scientifique par l'intermédiaire du coordinateur local un titre pour sa communication, et un résumé de celle-ci. Ce résumé sera soumis au Conseil scientifique, qui donnera ou non son aval, ou demandera des aménagements.
- Les candidatures des doctorants suivront la même procédure. En plus, elles seront soumises à un ratio, en fonction du nombre global d'intervenants doctorants retenu par le Conseil.

Rappel : compte tenu des lourdeurs administratives il est demandé aux coordinateurs locaux de faciliter la signature et la circulation des avenants en prenant contact, dans leurs universités respectives, avec le service chargé de la gestion des réseaux, le service juridique ou bien les relations internationales.